



PERMIS BATEAU OPTION COTIERE : déroulé administratif et pédagogique

Le planning des sessions de cours et d'examens est le suivant:

- **cours théoriques obligatoires:** chaque vendredi de l'année de 14h à 18h et chaque samedi matin de 9h à 12h au 15 rue de Suez 13007 MARSEILLE ; sauf 2nde quinzaine de décembre et jours fériés.

Il faut prendre les 2 rdv depuis l'onglet "Nos Réservations" sur le site internet www.permisbateauemp.com

Les thèmes abordés sont les suivants: le balisage, le RIPAM et les signaux durant le cours de 3h puis la carte marine, la météo, la VHF, l'écologie et la sécurité sont au programme du cours de 4h.

Par ailleurs, un samedi par mois, nous faisons une journée continue de cours théoriques qui regroupent les cours cités précédemment.

- **examens de code:** c'est un QCM qui a lieu partout en France, chaque jour du lundi au samedi de 8h à 18h. Il se déroule auprès d'organismes agréés comme Bureau Véritas, la Poste, Dekra et SGS

- **navigations:** sur Koala, tous les jours de la semaine, au Vieux-Port de Marseille, du lundi au samedi de 8h à 18h l'hiver et de 8h à 20h l'été. C'est un forfait de 2 à 3 sorties de 2h en contrôle continu.

Les manoeuvres à bord sont les suivantes: accostage/appareillage, homme à la mer, prise d'alignement, mouillage et tenue de cap avec modification de la vitesse

Rappelons qu'il faut **d'abord** venir en cours théoriques **puis** passer l'examen de code **pour** faire les navigations.

A réception de votre dossier administratif et du paiement de la formation, le candidat a un an pour faire la formation.

L'inscription aux différents cours se fait à réception du dossier administratif complet.

Tous les cours sont obligatoires.